

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5869**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage - Lot n° 3 : Bâtiments - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5240 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5° alinéa, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision en date du 21 décembre 2007, a classé première l'offre de l'entreprise Actenium pour un montant de 581 600 € HT, soit 695 593,60 € TTC, comprenant la solution de base et l'option.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché correspondant au lot n° 3 : bâtiments dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Actenium pour un montant de 581 600 € HT, soit 695 593,60 € TTC comprenant la solution de base et l'option.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 1369.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,